

# AVIS PUBLIC

## Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin, que le Conseil municipal de ladite municipalité a adopté lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 décembre 2020 le règlement portant le numéro 356.

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 356 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION À LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

---

Le présent règlement a pour objet de mettre en place un programme de subvention à la construction résidentielle sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 15 décembre 2020.



Pascale Lamoureux  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Lamoureux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Saint-Célestin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant copie de l'avis à deux endroits dans la municipalité, le 15 décembre 2020, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2020.



Pascale Lamoureux  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière